L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 FEVRIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $ 5

L'abonné se pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une pistole par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centpour chaque insertion subsequente. Aucune avec moins pourra être insérée pour moins d'une pistole, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront une pistole par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne spécifieront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le prix des souscriptions aux abonnements est limité aux annonces qui ne seront pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tout le service officiel des Etats-Unis, 1843, où plus de l'ABEILLE PRINTRE pour chaque cent mot, pour chaque publication et pour chaque fatigue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.

WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT RÉGULIER ENTRE LES NATHAN HALE, capitaine J. Huntington, et la Nouvelle-Orléans, pour paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle-Orléans, St. Martinville, et les points et parties intermédiaires.

☞ Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort, très-spacieux et est bien convenable pour la navigation de bassins. Les propriétaires subissent une partie du risque. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAFOREST & SOULIGNE, 29 Vieuxe Levée.

THOMAS WARNER.
7 fev 57 Tchoupitoulas.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BRASHEAR CITY, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Fort Adams, et les parties intermédiaires.*

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans, les mercredis et samedis, à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les parties intermédiaires. Le bateau quittera le Bayou Sara, tous les mardis et vendredis, à 11 heures du matin.

Pour le passage, s'adresser à bord du bateau, ou à
Prix de passage: Adressez-vous à
H. AVERY, Agent.
Rampart-Bienville.
Kalbfleisch et Gravier, Agents, Bayou Sara.
7 fev 10 Magazine.

Nouveaux arrangements pris par le mar-tous à vapeur BRIERS.
POUR LA BAYOU SAVANNE.

Le bateau à vapeur BRIERS, capitaine Jourdan Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les Vendredis à 10 heures du matin, et de la Barre le dimanche suivant à 10 heures du matin, pour la Nouvelle-Orléans. Les soussignés ont pris les dispositions nécessaires pour le service de ce bateau.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible] partira régulièrement pour la Pointe-à-la-Hache, tous les Samedis à 10 heures du matin, et de la Barre le dimanche suivant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ROBERT MURPHY
7 fev 62 Magazine.

POUR BAYOU-SARA.—Le [illegible] capitaine [illegible], partira régulièrement pour le Bayou-Sara, tous les mercredis et samedis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES TOUTANT.
22 nov

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE
POUR la BALISE, [illegible] WAYNE, capitaine [illegible], partira régulièrement pour la Balise, tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES TAROSE, 2 Vieuxe Levée.
7 fev

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine Lafitte, partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Cie.
7 fev 57 Magazine et Gravier.

POUR NEW-YORK, [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Cie.
[illegible] Magazine et Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF.
[illegible] 57 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF.
[illegible] 57 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.—Le bel [illegible] capitaine [illegible], partira régulièrement pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le [illegible] capitaine Barker, ayant la plus grande partie de son chargement de prêt, partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON.
62 Camp.

POUR BOSTON.—Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine W. Hart, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les parties intermédiaires. A son retour il partira de Bayou Sara, tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Pour le passage, s'adresser à bord du bateau, ou à
Prix de passage: Adressez-vous à
H. AVERY, Agent.
Rampart-Bienville.
Kalbfleisch et Gravier, Agents, Bayou Sara.
7 fev 10 Magazine.

Nouveaux arrangements pris par le mar-tous à vapeur BRIERS.
POUR LA POINTE A LA HACHE.

Le bateau à vapeur BRIERS, capitaine Jourdan Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les Samedis à 10 heures du matin, et de la Barre le dimanche suivant à 10 heures du matin, pour la Nouvelle-Orléans. Les soussignés ont pris les dispositions nécessaires pour le service de ce bateau.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine [illegible], partira régulièrement pour la Pointe-à-la-Hache, tous les Samedis à 10 heures du matin, et de la Barre le dimanche suivant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ROBERT MURPHY
7 fev 62 Magazine.

POUR BAYOU-SARA.—Le [illegible] capitaine [illegible], partira régulièrement pour le Bayou-Sara, tous les mercredis et samedis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES TAROSE, 2 Vieuxe Levée.
7 fev

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine Lafitte, partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Cie.
[illegible] Magazine et Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Cie.
[illegible] Magazine et Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF.
[illegible] 57 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine [illegible], partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF.
[illegible] 57 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.—Le bel [illegible] capitaine [illegible], partira régulièrement pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine Barker, ayant la plus grande partie de son chargement de prêt, partira pour New-York, le 10 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON.
62 Camp.

POUR BOSTON.—Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine W. Hart, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les parties intermédiaires. A son retour il partira de Bayou Sara, tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Pour le passage, s'adresser à bord du bateau, ou à
Prix de passage: Adressez-vous à
H. AVERY, Agent.
Rampart-Bienville.
Kalbfleisch et Gravier, Agents, Bayou Sara.
7 fev 10 Magazine.

Nouveaux arrangements pris par le mar-tous à vapeur BRIERS.
POUR LA BAYOU SAVANN